RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

FICHE ACTION GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR

PERSONNES RESPONSABLES DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

VIGILANCE VERTE ET VIGILANCE JAUNE
- Informer l'ARS dès que la **température de l'eau brute** atteint le **22°C** (hors Albien). - Informer l'ARS dès que la **température de l'eau dépasse 25°C** au point de mise en distribution (hors Albien). Préciser les **mesures prises pour assurer la qualité de l'eau.** Notifier du retour à une température inférieure à 25°C (dans l'intervalle la situation sera considérée comme inchangée). - Prendre les dispositions nécessaires pour **garantir l'alimentation électrique** permettant le traitement et l'adduction de l'eau.
VIGILANCE ORANGE : ALERTE CANICULE
- **Renforcer la surveillance de l'eau** au point de mise en distribution et en distribution. - **Informer l'ARS de tout problème qualitatif** au point de mise en distribution et en distribution (bactériologie, chlore libre, température) et préciser les **mesures correctives** mises en place. - **Informer l'ARS de tout problème quantitatif** en production et en distribution, et préciser les mesures correctives mises en place.
VIGILANCE ROUGE : ALERTE CANICULE EXTRÊME
- **Poursuivre et renforcer les actions** mises en place aux niveaux vert, jaune et orange.
LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON
- En cas de passage en vigilance orange/rouge, établir un **bilan des actions** à transmettre à l'ARS.

Tél : 01 44 02 00 00
13 rue du Landy 93200 SAINT-DENIS